



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 26 00009

Date de dépôt : 16/02/2026

Demandeur : Madame DE VISCH Solène

Pour : Pose d'une clôture

Adresse du terrain : 17 Rue de Meaux à
POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2026/018
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 16/02/2026 par Madame DE VISCH Solène demeurant 17 RUE DE MEAUX à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 20/02/2026 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour la pose d'une clôture ;
- Sur un terrain situé 17 Rue de Meaux à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

ARRÊTE

Article 1er

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées aux articles suivants.

Article 2

La hauteur totale des clôtures est limitée à 2 mètres.

Fait à **POMMEUSE**, le 02 mars 2026

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.